

## REGLEMENT PARTICULIER – 7<sup>ème</sup> Coupe de la Loire

Cette compétition se déroulera les 14 et 15 juin 2014 aux gymnases Dubruc, Soleillant et Daval à Montbrison.

- 1- Elle se déroulera selon les règles de la FFBad, sous la responsabilité des juges arbitres, Pierre Virard, et de ses adjoints Cyril Defix et Laure Hoste.
- 2- La compétition est autorisée par la ligue Rhône-Alpes de badminton. **Numéro d'autorisation en attente.**
- 3- Toute participation à la compétition implique l'acceptation du présent règlement. Les juges arbitres ont la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement.
- 4- **La Coupe de la Loire oppose des joueurs licenciés à la Fédération Française de Badminton dans les catégories poussin, benjamin, minime, cadet, sénior et vétérans, appartenant aux clubs du département de la Loire.**
- 5- La Coupe de la Loire se déroulera en Simple, Double et Mixte (sauf pour la catégorie poussin pour laquelle il n'y aura pas de Mixte). Les tableaux ouverts seront :
  - pour les jeunes : **poussin, benjamin, minime et cadet**
  - pour les adultes : **NC, D-, D+, C, B et vétérans.****Chaque joueur pourra s'inscrire sur 2 tableaux au maximum.**  
**Pour les séries « jeunes », il est imposé de s'inscrire dans la même série pour ses deux tableaux éventuels.**
- 6- En fonction du nombre d'inscrits, les différentes séries pourront être regroupées ou scindées sans l'accord des joueurs concernés.
- 7- Les tableaux de simple se joueront en poule ainsi que ceux de doubles dans la mesure du possible. Des modifications pourront intervenir en fonction du nombre d'inscrits dans les différents tableaux. Les doubles pourront commencer dès le samedi après-midi.
- 8- Dans la mesure du possible, il y aura deux sortants par poule dans chaque tableau. Afin de ne pas dépasser les 8 matchs/jour/joueur, l'organisation se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrits par catégorie.
- 9- Les organisateurs en accord avec les Juge-arbitres, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi. Ceci en regroupant, si besoin, les séries dans un même tableau ou en annulant un tableau si le nombre d'inscrits est insuffisant. Le comité d'organisation pourra accepter, en cas de remplacement une participation à trois tableaux et ce pour le bon déroulement du tournoi.
- 10- Le nombre de participants est fixé à **300**. En cas de surnombre, priorité sera donnée aux inscriptions reçues le plus tôt, dans l'ordre chronologique. En cas de trop grand nombre d'inscriptions, une liste d'attente est constituée par ordre d'arrivée.
- 11- **La date limite d'inscription est fixée au 30 mai 2014.**
- 12- **Les droits d'engagement par joueur sont fixés à :**
  - pour les catégories jeunes : **6 € pour 1 tableau et 8 € pour 2 tableaux**
  - pour les catégories adultes : **14 € pour 1 tableau et 16 € pour 2 tableaux.****Une facture sera envoyée à chaque club après la compétition.** Les droits d'engagement d'un joueur forfait ne seront décomptés au club que sur présentation d'un justificatif (certificat médical, attestation de travail ou autres...)
- 13- **Les inscriptions des joueurs se feront par club et devront être envoyées avant le 30 mai 2014 par mail au responsable des inscriptions :**  
**David Dufossé : [inscriptioncoupe2014@free.fr](mailto:inscriptioncoupe2014@free.fr)**

- 14- **Les têtes de séries et premiers de poule seront désignés au CPPP**, pris en compte le jour de la constitution des tableaux, **le 1er Juin 2014**, par les organisateurs et les juges-arbitres.
- 15- Les volants sont à la charge des joueurs (partage). En cas de litige, les volants officiels seront ceux en vente dans la salle (Babolat Aeroflex Start plumes pour les joueurs classés, Babolat Tournament nylon pour les non-classés). Pour les finales, les volants seront fournis par le comité départemental.
- 16- Une chambre d'appel commune aux trois salles Dubruc, Soleillant et Daval sera installée salle Dubruc, à côté de la table de marque. Chaque joueur s'y rendra à l'appel de son nom et y patientera quelques instants avant de se rendre sur le terrain indiqué par la table de marque pour y effectuer son match, qu'il devra débiter dans les 5 minutes suivant l'appel du dit match. Tout joueur ne respectant pas le passage par la chambre d'appel ou ce délai de 5 minutes pourra être sanctionné par le juge-Arbitre.
- 17- Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants neufs ainsi qu'avec tous les accessoires utiles et nécessaires à son match (2 raquettes conseillées, maillot, serviette, boisson, alimentation, etc...)
- 18- Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFBad est exigée sur les terrains.
- 19- Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage jusqu'aux finales où éventuellement des arbitres (ou faisant office) seront proposés par le comité d'organisation ou le juge arbitre. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).
- 20- **Pour la catégorie poussin :**
- La longueur du terrain sera diminuée de 72 cm correspondant au couloir du fond de service de double. Le filet sera abaissé à une hauteur de 1.40 m.
  - Chaque match se jouera en deux sets gagnants de 15 points (pour des raisons de saisies informatiques, le score doit rester à 21 points, donc les matches débiteront à 6-6). Pause (et changement de côté au 3<sup>e</sup> set) à 14 points.
- 21- Le plateau de jeu est uniquement réservé aux juges arbitres, aux organisateurs, aux joueurs, ainsi qu'aux entraîneurs (2 max. par joueur). Des chaises pour les coachs seront prévues derrière chaque terrain donc coaching possible pendant le match (entre les points, à 11 et à la fin de chaque set).
- 22- **Tout joueur devra dès son arrivée se faire pointer à la table d'accueil.**
- 23- **A l'appel de son nom, tout joueur ne se présentant pas dans un délai de 10 minutes pourra être disqualifié** par le juge arbitre et ce quel que soit le niveau de la compétition.
- 24- Des terrains d'échauffement seront mis à disposition salle Daval. Ils seront à la disposition des joueurs avant leur passage par la chambre d'appel.
- 25- Le temps minimum de repos entre deux matchs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord de l'intéressé. Le J.A. peut accorder un repos plus long si cela lui paraît souhaitable.
- 26- Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'horaire annoncé. L'ordre des matchs affiché dans la salle est indicatif, il peut-être modifié en accord avec les juges arbitres pour le bien de la compétition.
- 27- Tout volant touchant l'infrastructure fixe ou mobile du gymnase est considéré faute.  
Au service, il est à remettre s'il touche le filin (infrastructure mobile), et une seule fois s'il s'agit de la structure fixe de la salle.
- 28- Tout joueur devant s'absenter durant la compétition devra en référer aux juges arbitres et à la table de marque et obtenir l'accord de ces derniers.

- 29- **Seuls les vainqueurs et finalistes de chaque catégorie seront récompensés. Aucune remise de récompenses ne sera donnée avant la fin de la dernière finale.**
- 30- L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est celle rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer aux juges arbitres avant son premier match du tournoi.
- 31- Tout joueur ayant connaissance d'une sanction disciplinaire à son encontre ne peut pas s'inscrire à la Coupe de la Loire.  
Chaque participant inscrit à cette compétition doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré « FORFAIT » après la date de tirage au sort (voir article « 17 ; forfait » du RGC et le règlement des forfaits de la FFBad). **En cas de forfait, il devra prévenir l'organisateur de sa non-participation** (si le comité d'organisation n'est pas prévenu et/ou sans réception d'un justificatif et/ou avec sanction à posteriori à l'encontre du joueur forfait consécutive à ce tournoi : les droits d'inscriptions ne seront pas remboursés) **et justifiera soit par écrit auprès de la CRA (ligue Rhône-Alpes de badminton 37, route du Vercors 38500 St Cassien), soit par mail : [liguebad.ra@gmail.com](mailto:liguebad.ra@gmail.com) , au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition.**  
Son/sa partenaire devra prévenir l'organisateur de son choix de nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou par le joueur) ou de sa non-participation, faute de quoi, il/elle sera inscrit(e) automatiquement avec un autre joueur dans la mesure du possible. S'il n'y a pas de possibilité, l'organisateur avertira le joueur de sa non-participation dans la série concernée.
- 32- Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents.
- 33- Toute contestation devra être présentée aux juges arbitres ET aux organisateurs de la compétition.
- 34- Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.

Le JA Principal : Pierre Virard



Le JA Adjoint : Cyril Defix

La JA adjointe : Laure Hoste

